

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP)

Présentation du Budget Primitif 2025 Comité syndical n°55 du 4 avril 2025

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif.

Par délibération n°23-29 du 14 décembre 2023, le SMAPP a adopté le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et autorisé la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, en dehors des étapes budgétaires, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, en fonctionnement et en investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le comité syndical a donné acte au Président de la présentation des orientations budgétaires le 7 mars 2025. Les dispositions réglementaires prévoient que le budget primitif est soumis au vote du comité syndical dans les 10 semaines suivants le débat d'orientations budgétaires.

Le Comité syndical est donc invité à voter le budget primitif 2025.

Comme annoncé lors du Débat d'orientations budgétaires 2025, les principales actions prévues et identifiées dans le budget prévisionnel 2025 portent sur :

1. Le foncier

Les priorités d'action du SMAPP pour l'année 2025 consistent à achever l'entrée en possession des terrains du secteur 2a afin de réaliser les travaux de plantations tel que définis dans le PRO. Il s'agira également de poursuivre les procédures juridiques pour s'assurer l'obtention des ordonnances d'expropriation des secteurs 2b et 3.

Une enquête parcellaire devrait se tenir dans le courant de l'année pour les secteurs 2b et une partie du secteur 3 situé à Pierrelaye.

Les audiences d'expropriations du secteur 3 se finaliseront dans le courant de l'année.

En parallèle, les acquisitions amiables se poursuivront.

La convention foncière avec l'Etat sera contractualisée.

Le processus de libération du hameau de Montjaret sera lancé en 2025.

Pour éviter toute installation illicite, aussi bien sur les terrains que dans les logements, des procédures contentieuses sont engagées dès que nécessaire.

2. Les travaux

Lors de la saison hivernale 2024/2025 seront plantés 59 ha soit environ 121 000 plants de 23 essences différentes.

En 2025 sera relancé le marché de plantations et de milieux ouverts pour les 4 prochaines années. Un marché d'entretien des espaces naturels sera à attribuer dans le courant de l'année.

Une obligation réelle environnementale engagée avec la CDC biodiversité permettra la mise en gestion de 18,5 hectares pour une durée de 30 ans.

Concernant les bois existants, le SMAPP réalisera des travaux de requalification et de sécurisation des chemins sur le secteur de Bessancourt.

Un marché de mobilier et de signalétique sera attribué pour la fourniture des premiers éléments dans les boisements préalablement sécurisés. A ce titre des prototypes ont été réalisés et installés en entrées des bois de la Garenne de Maubuisson et de la Butte Rouge.

Plusieurs chantiers de nos partenaires passeront en phase opérationnelle, notamment les opérations de renaturation sur les rus du Fond de Vaux et de Liesse, respectivement portées par le SMBO et la CACP.

Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de chemins, de parkings forestiers et travaux divers d'aménagement sera lancé en début d'année.

Le nettoyage des secteurs dégradés par la présence de déchets et décharges sauvages va se poursuivre.

Les travaux concernant la requalification du 20 rue de la Colonne en établissement recevant du public seront finalisés.

Les démolitions des quatre hangars de la Ferme de la Haute Borne et des bâtiments des Boërs sont prévues après attribution du marché afférent.

Des actions d'entretiens des bâtiments en gestion devront être planifiées (réhabilitation de la toiture de la Maison de maître, réseaux d'assainissement, ...)

3. Les études environnementales

En 2025, les premières études sur les eaux souterraines rendues obligatoires par l'évaluation environnementale de 2019 seront menées à bien.

De la même façon, la deuxième année de suivis biodiversités dont les protocoles ont été définis en 2023 seront réalisés.

4. La recherche de financements

Elle sera poursuivie à travers les compensations et la recherche de subventions. La sollicitation de mécènes se poursuivra.

5. Les moyens

En matière de ressources humaines, le nombre d'agents en poste pour le SMAPP sera de 6 agents à temps plein et de deux agents à temps non complet (garde et chargée de communication). Au cours de l'année, aucune création de poste n'est envisagée mais une augmentation de la masse salariale est à prévoir du fait de l'arrivée en février 2025 d'une chargée de communication, de l'avancement de grade d'un agent et de l'avancement d'échelon d'un autre agent titulaire. Une enveloppe sera également inscrite pour le paiement des vacances des commissaires enquêteurs dans le cadre des enquêtes parcellaires 2024 et 2025 mais aussi pour le paiement de personnel extérieur (photographe, animateur).

/-----/

Pour mener à bien l'ensemble de ce programme, il est proposé au Comité syndical de voter le Budget primitif 2025 s'équilibrant en dépenses et en recettes à 26 113 263,84 €.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 282 447,42 €.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 1 785 520,45 € sont destinées à financer :

- les charges à caractère général : 966 000,00 €, notamment :
 - les prestations de service pour la rémunération des contrats signés avec des prestataires extérieurs intervenant dans des domaines divers tel que le mécénat, l'assistance foncière, la sécurisation des bâtiments : 100 000,00 €
 - les contrats de prestations de services dans le cadre d'externalisation de missions comme la conception de moyens de communication, la conception des documents RH, l'aide aux recrutements : 200 000,00 €
 - les frais d'actes et de contentieux pour la rémunération des avocats et des huissiers dans le cadre de procédures judiciaires : 50 000,00 €
 - les honoraires de conseil juridique : 30 000,00 €
 - les frais d'analyses environnementales pour un montant global de 100 000,00 €
 - l'entretien des terrains et des bois : 175 000,00 €
 - les frais d'eau et d'électricité pour les logements de la Haute Borne (en partie remboursés par les occupants) : 85 000,00 €
 - la taxe foncière : 70 000,00 €
 - La taxe sur les logements vacants : 5 000,00 €
 - le remboursement des frais de fonctionnement au CD95 : 20 000,00 €
 - les frais d'impression : 15 000,00 €
 - les assurances : 25 000,00 €
 - les frais de réception : 30 000,00 €
 - les frais d'affranchissement : 2 000,00 €
 - les frais d'annonces et d'insertions : 5 000,00 €
 - la location de matériel de transport : 10 000,00 €
 - les frais de nettoyage des locaux : 4 000,00 €

- les autres frais divers (annonces, déplacements, séminaires, fournitures de bureau, matériels, locations, carburants...) : 40 000,00 €
- les charges de personnel et frais assimilés pour un total de 629 000,00 € comprenant :
 - les vacances des commissaires enquêteurs : 30 000,00 € avec les charges sociales
 - les prestataires extérieurs (photographes, auteurs...) : 30 000,00 € avec les charges sociales
 - les assurances statutaires : 20 000,00 €
 - les frais de formation : 10 000,00 €
 - les œuvres sociales : 2 000,00 €
 - la médecine préventive : 1 000,00 €
 - les charges de personnel du SMAPP : 536 000,00 €
- les autres charges de gestion courante : 187 110,00 € dont la participation du SMAPP au maintien de l'activité agricole jusqu'au boisement dans le cadre du Protocole d'accord avec la Chambre régionale d'agriculture pour 180 000,00 €.
- des dépenses liées à l'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs : 2 000,00€
- une provision pour dépréciation des actifs circulants (loyers irrécouvrables) : 1 410,45 €

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement sont constituées de dotations aux amortissements pour 50 000,00 € et d'un virement à la section de fonctionnement de 446 926,97 €.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant total de 866 959,34 €, sont composées :

- de la participation des collectivités membres du SMAPP pour un montant de 787 500 € (33% pour la Région Ile-de-France, 33% pour le Conseil départemental du Val d'Oise, 22% pour la Communauté d'agglomération Val Parisis, 7% pour la Commune de Saint-Ouen-l'Aumône et 5% pour la Commune de Méry-sur-Oise, conformément aux statuts). Cette contribution connaît une diminution 12,5 % par rapport aux années précédentes. Cette baisse est exceptionnelle et ne pourra perdurer les années suivantes.
- des indemnités d'occupations précaires encaissées sur les biens dont le SMAPP est devenu propriétaire et le remboursement des charges, pour 75 000,00 €
- des dégrèvements de taxe sur les logements vacants 2024 pour 2 673,00
- une reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants (loyers) de 1 786,34 €.

Le résultat de fonctionnement reporté des exercices antérieurs s'établit à 1 415 488,08 € et permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 23 830 816,42 €

Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont inscrites pour un montant de 23 644 816,42 € et seront consacrées :

- Dans le cadre de l'Autorisation de Programme (23 560 316,42 €) :
 - aux études nécessaires à la mise en œuvre du projet (738 288,00 €) :
 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux divers d'aménagement : 50 000,00 €
 - Maîtrises d'œuvre pour les travaux forestiers : 142 488,00 €
 - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale : 50 000,00 €
 - Frais d'étude pour le franchissement de la RN184 : 120 000,00 €
 - Frais d'étude pour la reconversion de la Ferme de la Haute Borne : 40 800,00 €
 - Frais de géomètres : 15 000,00 €
 - Frais de diagnostics (amiante, thermique...) : 30 000,00 €
 - Frais d'enquêtes parcellaires : 270 000,00 €
 - Frais d'insertions : 20 000,00 €
 - à l'opération d'aménagement forestier de la plaine (22 822 028,42€) :
 - Acquisitions foncières : 3 750 000,00 €
 - Acquisitions immobilières : 1 000 000,00 €
 - Evictions agricoles et économiques : 4 500 000,00 €
 - Travaux de plantations et de requalification des bois existants : 2 000 000,00 €
 - Travaux d'aménagement de milieux ouverts : 500 000,00 €
 - Création d'allées forestières : 1 100 000,00 €
 - Travaux de sécurisation : 300 000,00 €
 - Agencement et aménagement de bâtiment : 890 000,00€
 - Aménagement de terrains : 284 000,00 €
 - Aménagement de voiries : 100,000,00 €
 - Installation de panneaux de communication : 30 000,00 €
 - Matériels et mobiliers : 23 000,00 €
 - Travaux en cours :
 - Avances sur travaux 300 000,00 €
 - Enlèvement des dépôts sauvages : 1 500 000,00 €
 - Démolition : 1 500 000,00 €
 - Travaux divers : 5 045 028,42 €
- A l'acquisition d'un moyen de locomotion électrique permettant l'accès à tout le secteur pour 2 500,00 €
- A l'acquisition de logiciels et matériels informatiques pour 15 000,00 €
- A l'achat de matériels et mobiliers de bureau pour 5 000,00 €
- Aux remboursements d'emprunts (AESN) : 62 000,00 €

Des dépenses d'ordre d'investissement sont prévues pour 186 000,00 € pour des opérations patrimoniales de régularisations comptables.

Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont prévues à hauteur de 11 471 928,00 € et constituées :

- D'une participation de 5 000 000,00 € versée par le SIAAP
- D'un versement de 2 000 000,00 € sur la subvention de 8 000 0000,00 € accordée par le Département du Val d'Oise
- De subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les acquisitions foncières et les travaux forestiers d'un montant de 1 243 648,00 €
- De la Dotation de soutien à l'investissement local 2021 pour 18 000,00 €
- De la dotation de soutien à l'investissement local 2022 pour 350 000,00 €
- Du Fonds vert pour les travaux du 20 rue de la Colonne à MERY-SUR-OISE pour 192 262,00 €
- Du versement de compensations forestières pour 180 834,00 €
- De dons et legs pour 385 000,00 €
- Du FCTVA pour 4 761,00 €
- Deux avances financières consenties par l'AESN (remboursement sur 20 ans à taux 0%) pour 2 097 423,00 €

Les recettes d'ordre de la section d'investissement comprennent des amortissements à hauteur de 50 000,00 € un virement de la section de fonctionnement de 446 926,97 € et des opérations patrimoniales pour 186 000,00 €.

Le résultat reporté des exercices antérieurs s'établit à 11 675 961,45 € et permet d'équilibrer la section d'investissement.

Un tableau synthétique des inscriptions budgétaires pour l'exercice 2025 comparées à l'exercice 2024, ainsi que la répartition des crédits de paiement 2025-2029 sont annexés à cette présentation.

Chapitre article	DEPENSES		BP 2025		Chapitre article	RECETTES		BP 2025	
	FONCTIONNEMENT		BP 2024	BP 2025		FONCTIONNEMENT		BP 2024	BP 2025
			€				€		
011	Charges à caractère général		1 163 000,00	966 000,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	20 000,00	15 000,00	
60611	Eau		10 000,00	5 000,00	70878	Remboursement eau et électricité	20 000,00	15 000,00	
60612	Electricité		100 000,00	80 000,00					
60622	Carburants		3 000,00	3 000,00	74	Dotations et Participations	900 000,00	787 500,00	
60632	Fournitures de petit équipement		10 000,00	10 000,00	7472	Contribution Région Ile-de-France	297 000,00	259 875,00	
60636	Habillement et vêtement de travail		1 000,00	1 000,00	7473	Contribution Département Val d'Oise	297 000,00	259 875,00	
6064	Fournitures administratives		5 000,00	5 000,00	7474	Contribution Commune Méry-sur-Oise	45 000,00	39 375,00	
60668	Produit pharmaceutique		1 000,00	1 000,00	7474	Contribution Commune Saint Ouen l'Aumône	63 000,00	55 125,00	
611	Contrat de prestations de services		200 000,00	200 000,00	7475	Contribution Communauté d'agglomération Val Paris	198 000,00	173 250,00	
6135	Location de matériel de transport		10 000,00	10 000,00					
61521	Entretien des terrains		50 000,00	75 000,00	75	Autres produits d'activité	57 000,00	62 673,00	
61524	Entretien des bois et forêts		50 000,00	100 000,00	752	Revenu des immeubles	57 000,00	60 000,00	
61551	Entretien véhicule		2 000,00	2 000,00	75888	Avoirs et dégrèvements de taxes	0,00	2 673,00	
6168	Assurances		25 000,00	25 000,00					
617	Etudes et recherches		120 000,00	100 000,00	77	Produits exceptionnels	2 202,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique		2 000,00	2 000,00	773	Annulation mandats exercices antérieurs	2 202,00	0,00	
6185	Frais de colloques et séminaires		5 000,00	5 000,00					
6188	Autres frais divers		5 000,00	5 000,00	78	Reprises amortissement, dépréciations, provisions	0,00	1 786,34	
62268	Honoraires de conseil		50 000,00	30 000,00	7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00	1 786,34	
6227	Frais actes et de contentieux		100 000,00	50 000,00					
6231	Frais annonces et insertions		10 000,00	5 000,00					
6234	Réceptions		30 000,00	30 000,00					
6236	Catalogues et imprimés et publications		25 000,00	15 000,00					
6238	Relation publique		0,00	5 000,00					
6251	Voyages, déplacements missions		1 000,00	1 000,00					
6261	Frais affranchissements		10 000,00	2 000,00					
6283	Frais de nettoyage des locaux		5 000,00	4 000,00					
62878	Remboursement de frais de fonctionnement		50 000,00	20 000,00					
6288	Prestation de service		200 000,00	100 000,00					
63512	Taxes foncières		80 000,00	70 000,00					
63513	Logements vacants		3 000,00	5 000,00					

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 095-200046084-20250404-DEL25_08-BF

Chapitre article	DEPENSES	BP 2024		BP 2025		Chapitre article	RECETTES	BP 2024		BP 2025	
		€		€				€		€	
012	Charges de personnel et frais assimilés	623 500,00		629 000,00							
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00		20 000,00							
6333	Participation à la formation professionnelle et continue	10 000,00		10 000,00							
6336	Cotisations au CNFPT	2 000,00		3 000,00							
64111	Rémunérations personnel titulaire	150 000,00		150 000,00							
64131	Rémunérations personnel non titulaire	170 000,00		170 000,00							
6414	Vacations	50 000,00		20 000,00							
6451	URSSAF	140 000,00		160 000,00							
6453	Caisses de retraites	65 000,00		70 000,00							
6455	Assurances statutaires	20 000,00		20 000,00							
6458	Sécurité sociale et prévoyance	2 500,00		3 000,00							
6474	Versement aux œuvres sociales	2 000,00		2 000,00							
6475	Médecine préventive	2 000,00		1 000,00							
65	Autres charges de gestion courante	209 510,00		187 110,00							
6532	Frais de déplacements élus	1 500,00		1 500,00							
6541	Admission en non valeur	3 000,00		600,00							
6568	Entretien agricole des sols	200 000,00		180 000,00							
6583	Indemnité moratoire	5 000,00		5 000,00							
65888	Prélèvement à la source	10,00		10,00							
67	Charges spécifiques	2 000,00		2 000,00							
673	Titres annulés	2 000,00		2 000,00							
68	Dotations aux provisions, dépréciations	5 500,00		1 410,45							
6817	Provision actifs circulants	5 500,00		1 410,45							
	Mouvements réels	2 003 510,00		1 785 520,45							
042	Amortissement	60 000,00		50 000,00							
023	virement à la section d'investissement	475 306,69		446 926,97							
	Mouvements d'ordre	535 306,69		496 926,97							
	TOTAL	2 538 816,69		2 282 447,42							
	D 002 Résultat reporté ou anticipé										
	TOTAL Fonctionnement cumulé	2 538 816,69		2 282 447,42							
	Mouvements réels	979 202,00		8 959 472,00							
	Mouvements d'ordre	0,00		0,00							
	TOTAL	979 202,00		8 959 472,00							
	R 002 Résultat reporté ou anticipé	1 559 614,69		14 488 308,00							
	TOTAL Fonctionnement cumulé	2 538 816,69		22 477 780,42							

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 095-200046084-20250404-DEL25_08-BF

Chapitre article	BP 2024		BP 2025		Chapitre article	RECETTES	BP 2024	BP 2025
	DEPENSES	€	DEPENSES	€			€	€
23	Immobilisations en cours	2 547 818,33	8 345 028,42					
238	Avance	300 000,00	300 000,00					
2312	Travaux démolition	600 000,00	1 500 000,00					
2312	Travaux de nettoyage	1 500 000,00	1 500 000,00					
2312	Autres travaux	147 818,33	5 045 028,42					
	Mouvements réels	17 283 506,33	23 644 816,42			Mouvements réels	8 153 165,72	11 471 928,00
					023	virement de la section de fonctionnement	475 306,69	446 926,97
					040	Amortissements	60 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales	295 000,00	186 000,00		041	Opérations patrimoniales	295 000,00	186 000,00
	TOTAL	17 578 506,33	23 830 816,42			TOTAL	8 983 472,41	12 154 854,97
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé					R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	8 595 033,92	11 675 961,45
	TOTAL Investissement cumulé	17 578 506,33	23 830 816,42			TOTAL Investissement cumulé	17 578 506,33	23 830 816,42
	TOTAL BUDGET	20 117 323,02	26 113 263,84			TOTAL BUDGET	20 117 323,02	26 113 263,84

AP/CP : crédits

17 212 506,33 23 560 316,42

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 095-200046084-20250404-DEL25_08-BF



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP)

Comité Syndical N°55 du 4 avril 2025

ANNEXE N°2 A LA NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Actualisation et suivi des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme

	Total	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Autorisation de Programme	96 000 000,00 €	170 625,46 €	2 845 503,58 €	5 592 431,26 €	4 490 901,85 €	4 857 065,60 €	3 858 226,93 €	5 642 956,48 €	23 560 316,42 €	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	10 000 000,00 €	4 981 972,42 €

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 095-200046084-20250404-DEL25_08-BF

